

PRÉFET DE L'HÉRAULT

Installations classées pour la protection de l'environnement

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

sur la demande d'autorisation d'exploiter par extension et régularisation, formulée le 4 octobre 2016 par M. Pierre Damien ROCHETTE, Directeur Général de la société MECANIC SUD INDUSTRIE dont le siège social est situé ZAC du Capiscol, rue Charles Nicolle – CS 644 – 34536 VILLENEUVE lès BÉZIERS, concernant un atelier de traitement de surface situé à la même adresse, relevant notamment des rubriques n°2562-1 (chauffage et de traitement industriels par l'intermédiaire de bains de sels fondus), n°2565 (revêtement métallique ou traitement de surface), n° 2560-B1 (travail mécanique des métaux et alliages) de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

Cette demande sera soumise à une enquête publique, d'une durée de 31 jours, du lundi 6 février 2017 au mercredi 8 mars 2017 inclus.

Monsieur Patrick GENESTE, ingénieur chimiste, retraité, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par Madame le Président du Tribunal Administratif de Montpellier.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier soumis à enquête (qui comprend l'étude d'impact réglementaire ainsi que l'avis de l'Autorité Environnementale) ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés à la mairie de VILLENEUVE-lès-BÉZIERS, commune d'implantation de l'installation, et à la mairie de BÉZIERS, commune concernée par le périmètre d'affichage de 1km autour de l'installation et comprise dans le périmètre de l'enquête.

Ces documents seront tenus à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture de ces mairies :

VILLENEUVE-LÈS-BÉZIERS : du lundi au vendredi, de 8h à 12h et de 14h à 17h.
BÉZIERS, Caserne St Jacques : du lundi au vendredi, de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30

Le responsable du dossier auprès duquel des informations peuvent être demandées au cours de l'enquête publique est **Madame Adeline BARBIER, coordonnatrice HSE de la société MECANIC SUD INDUSTRIE**, téléphone : 09 71 00 02 51 / mail : a.barbier@mecanicsud.fr

Les personnes intéressées pourront prendre connaissance du dossier et consigner, si elles le souhaitent, leurs observations, propositions et contre-propositions sur les registres d'enquête, ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur à la mairie de VILLENEUVE-lès-BÉZIERS, commune d'implantation de l'installation et siège de l'enquête.

Il n'est pas prévu que le public communique ses observations par voie électronique.

Le Commissaire enquêteur recevra les observations du public dans les mairies à :

VILLENEUVE-LÈS-BÉZIERS :

- lundi 6 février 2017	de 9h à 12h
- jeudi 23 février 2017	de 14h à 17h
- mercredi 8 mars 2017	de 14h à 17h

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Préfecture de l'Hérault, Bureau de l'Environnement.

Toute personne pourra prendre connaissance à la mairie de VILLENEUVE-LÈS-BÉZIERS, commune d'implantation de l'installation, et à BÉZIERS commune comprise dans le périmètre de 1km, à la Préfecture de l'Hérault ainsi que sur le site Internet des services de l'État (<http://www.herault.gouv.fr>) du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur et du mémoire en réponse du demandeur, pendant un an après la remise des conclusions.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure, prise par M. le Préfet de l'Hérault, est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.



I RESUME NON TECHNIQUE



SOMMAIRE

I	RESUME NON TECHNIQUE	21
I.1	DESCRIPTION DU SITE OBJET DE LA DEMANDE	22
I.2	IMPACTS DES INSTALLATIONS	28
I.3	DANGERS DU SITE	35



I.1 DESCRIPTION DU SITE OBJET DE LA DEMANDE



◆ Aménagements du site

La société MECANIC SUD INDUSTRIE projette sur la commune de Villeneuve les Béziers (34), l'implantation d'une cuve de phosphatation, d'une cabine de peinture et d'installations annexes, dans un bâtiment existant dont la surface totale est de 2100 m².

MSI souhaite, dans un même temps, régulariser la situation administrative de l'activité de traitement thermique par bains de sels, Quench Polish Quech (QPQ). L'installation passe du régime de déclaration (arrêté préfectoral n°2006-I-1751 du 18 juillet 2006) au régime de l'autorisation. Le volume total des bains de traitement est de 1830 L.

Les futures installations seront implantées sur un site industriel existant situé dans la zone d'activités du Capiscol.

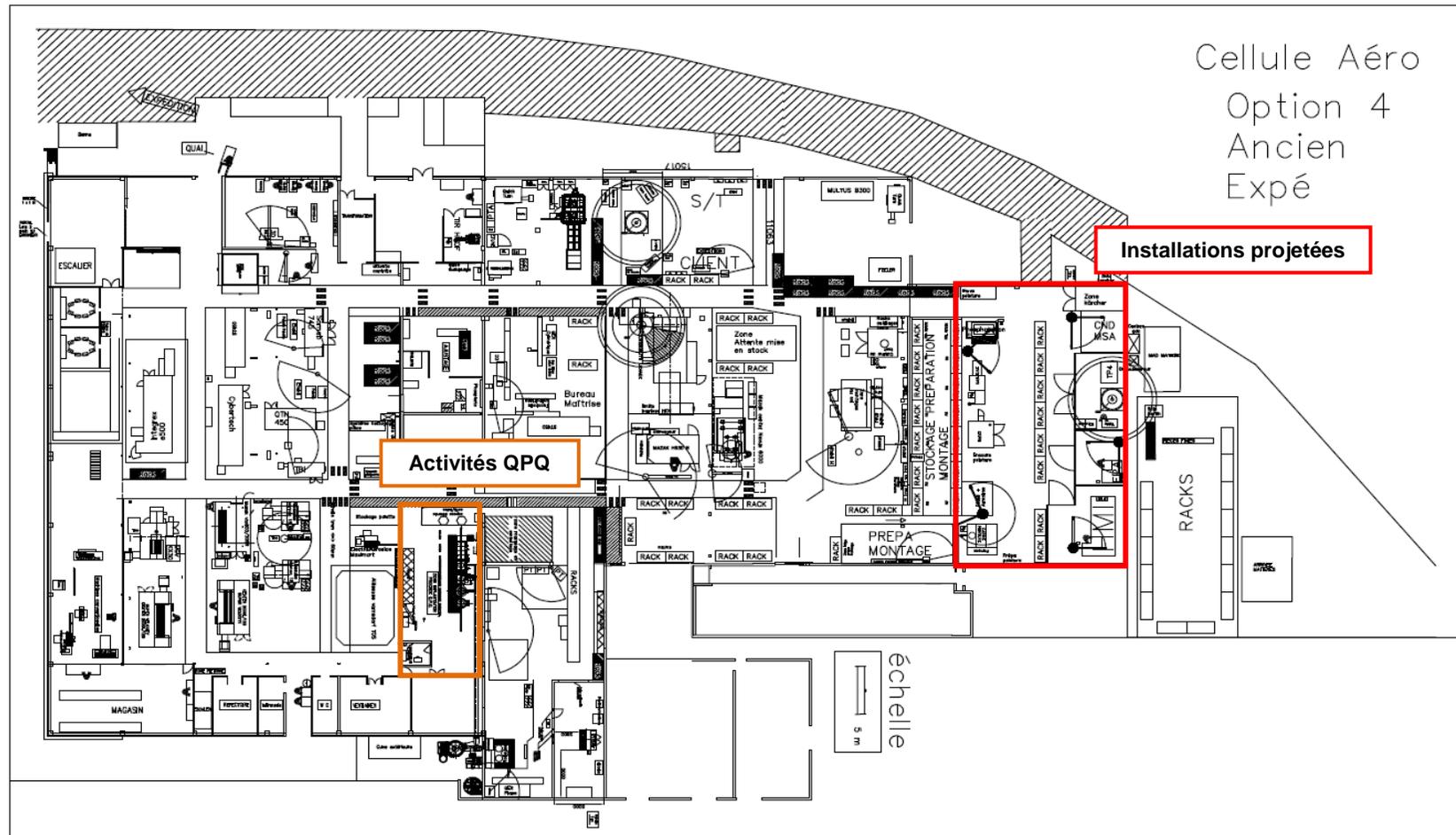
Le plan de la page suivante permet de repérer les diverses installations.



I – RESUME NON TECHNIQUE

Page : 23
VERSION 1
Date : Septembre 2016

Figure I.1 : Plan de localisation des installations de MECANIC SUD INDUSTRIE



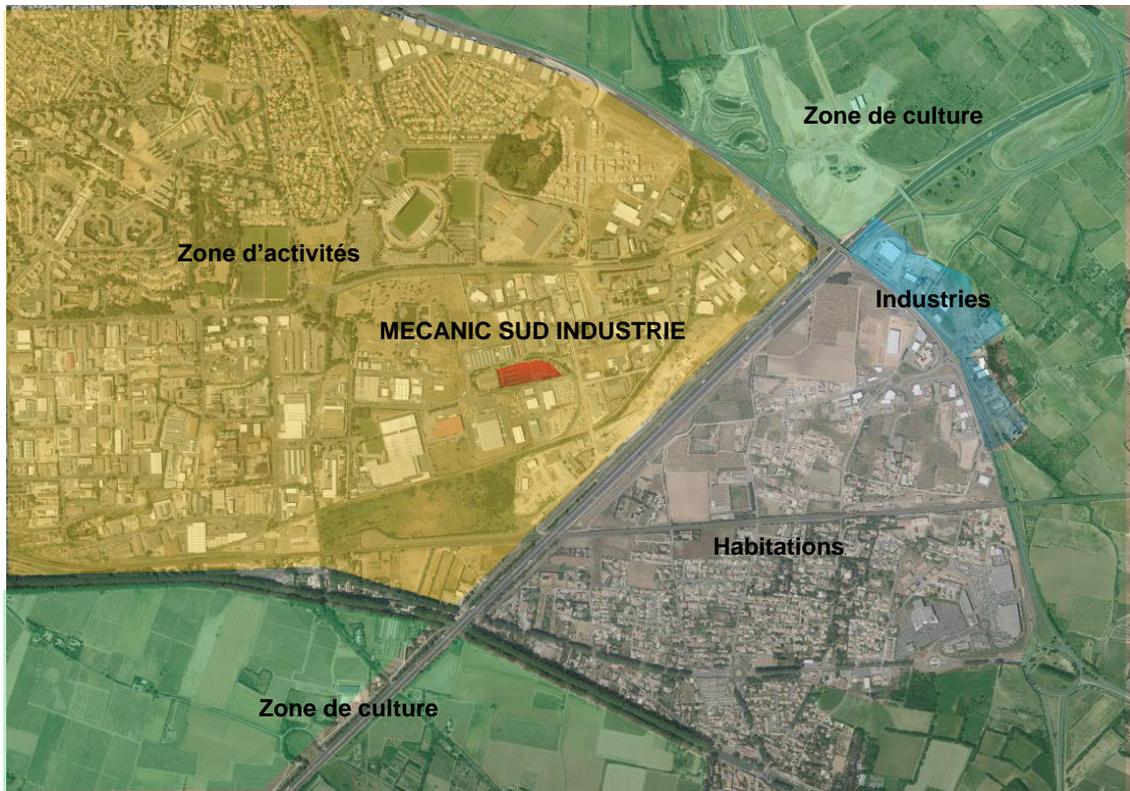


I – RESUME NON TECHNIQUE

Page : 24
VERSION 1
Date : Septembre 2016

La photo ci-après présente une vue aérienne du site.

Photographie I.1 : Vue aérienne du site



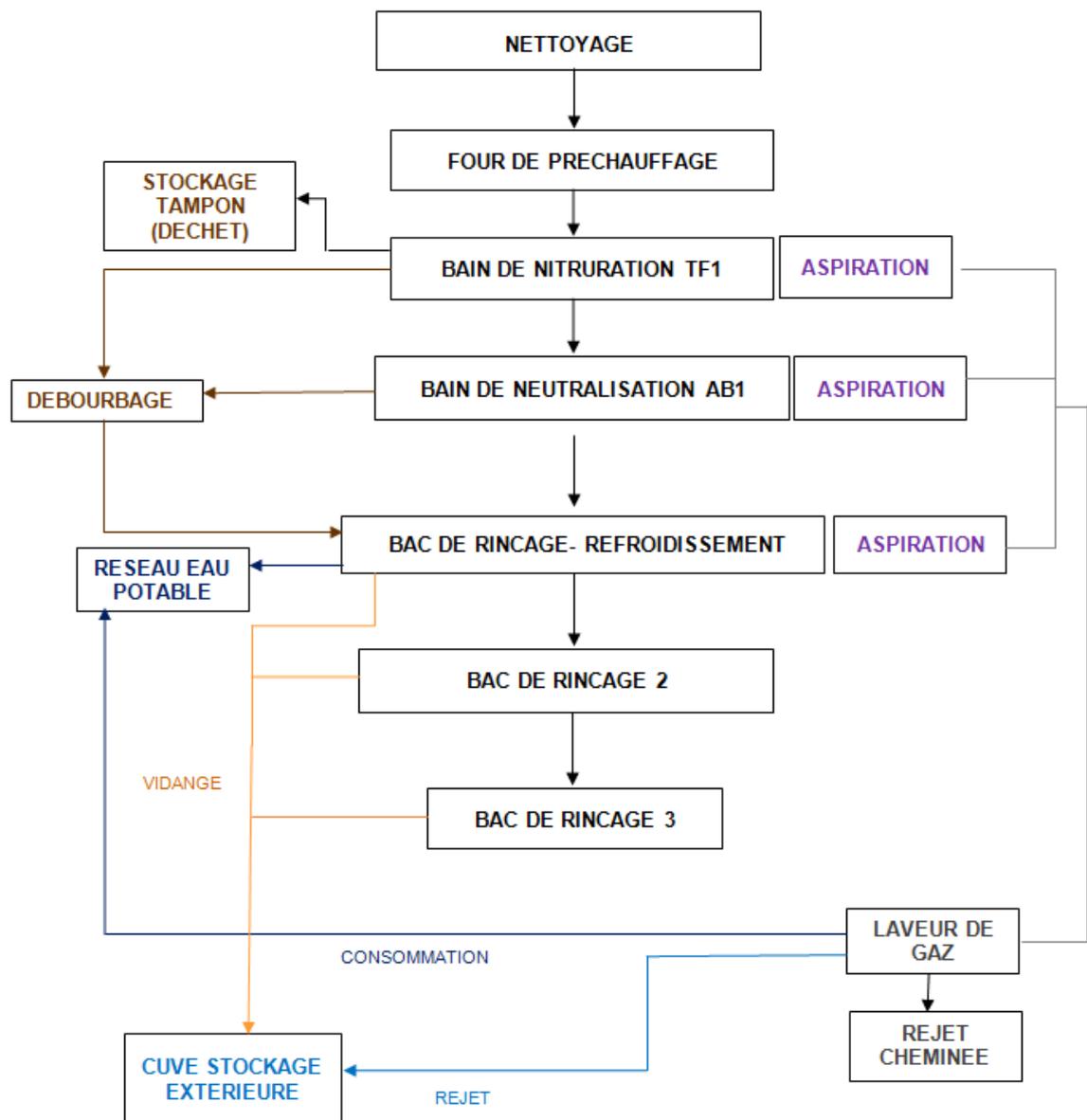


♦ Activités du projet MECANIC SUD INDUSTRIE

▪ Activités Quench Polish Quench (QPQ)

Le procédé Quench Polish Quench (QPQ) est utilisé afin d'améliorer la tenue à la corrosion, à la fatigue et à l'usure des métaux.

Les étapes du procédé sont décrites ci-dessous :





▪ Activité de rechargement par soudure

L'activité de rechargement soudure est un traitement thermique des pièces à environ 630 °C. Trois procédés de soudure seront utilisés sur le site MECANIC SUD INDUSTRIE, soient :

- Procédé de soudage manuel,
- Procédé de soudage automatique TIG (Tungstène Inert Gas),
- Procédé de soudage automatique CMT (Cold Metal Transfer)

Ces procédés permettent en outre de procurer des propriétés anticorrosion aux pièces en acier usinées.

Le procédé TIG est un procédé de soudage à l'arc avec une électrode non-fusible en présence d'un métal d'apport, en l'occurrence pour MSI, un alliage Nickel-Chrome. Ce procédé utilise un gaz inerte soit, l'Argon.

Le procédé CMT est un procédé de soudage à l'arc en court-circuit en présence d'un métal d'apport, en l'occurrence pour MSI, un alliage de bronze et d'aluminium. Ce procédé utilise un mélange d'Argon et d'Hélium (Hélium 5).

▪ Cuve de phosphatation

L'activité de phosphatation permet d'améliorer les propriétés de tenue à la corrosion des pièces et facilite l'adhérence peinture. En effet, les pièces en acier sont plongées dans un bain acide (acide orthophosphorique) contenant des ions phosphates et des ions zinc.

Ainsi, l'acier subit une dissolution partielle et se produit une précipitation d'une couche de phosphates de zinc à la surface de la pièce ($Zn_3(PO_4)_2 \cdot 4H_2O$). Le temps de traitement des pièces dure environ 15 min.

La phosphatation doit être suivie dans un délai très court d'une mise en peinture.

Cette phosphatation est précédée d'une phase de sablage de la pièce. Cette activité correspond à une projection de grenaille à très grands vitesses sur la pièce en pièce.

Elle permettra de rendre poreuse la pièce, afin de faciliter l'adhérence de la peinture sur la pièce.

▪ Cabine de peinture

L'activité d'application de peinture ou de revêtement fait suite aux opérations de sablage et de phosphatation.

L'application de peinture Epoxy dure en moyenne 20 min, elle est variable selon la géométrie et la dimension de la pièce. L'application de revêtement EVERSLIK ou XYLAN dure en moyenne 30 à 40 min, elle est variable selon la géométrie et la dimension de la pièce.

Les dosages des mélanges (peinture ou revêtement + diluant) seront établis selon une fiche technique peinture établie en interne. Elle permet pour chaque pièce de déterminer quelle peinture appliquer, l'épaisseur nécessaire, le temps de séchage, etc.



I – RESUME NON TECHNIQUE

Page : 27
VERSION 1
Date : Septembre 2016



Objet de la demande d'autorisation d'exploiter

En raison des futures activités du site, en particulier la phosphatation, l'établissement MECANIC SUD INDUSTRIE sera soumis à autorisation au titre de la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), pour la rubrique 2565.

En effet, compte tenu de la nature et de l'importance des installations projetées, cette autorisation est rendue obligatoire en application du Titre I du Livre V du Code de l'Environnement relatif aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement et l'annexe de l'article R. 511-9 du Code de l'Environnement. Cette annexe constitue la nomenclature des installations classées et détermine notamment le type de procédure à suivre pour chaque installation visée (déclaration ou autorisation).

En 2015, l'activité QPQ a fait l'objet d'un porter à connaissance, dans la mesure où des modifications des installations ont modifié le statut administratif de l'installation, par rapport à la situation autorisée de 2005.

Le passage de l'activité QPQ du régime de déclaration au régime d'autorisation pour la rubrique 2562, justifie sa présence dans le Dossier de Demande d'Autorisation d'Exploiter (DDAE).

De ce fait, la présente demande constitue **la demande d'autorisation d'exploiter de MECANIC SUD INDUSTRIE** pour l'obtention de l'autorisation préfectorale d'exploiter des installations classées pour la protection de l'environnement.



I.2 IMPACTS DES INSTALLATIONS



◆ Localisation du site de MECANIC SUD INDUSTRIE

La localisation du site de MECANIC SUD INDUSTRIE est donnée sur les plans présentés en annexes :

- plan de situation au 1/25 000° (annexe 1),
- extrait du plan cadastral au 1/5 000° (annexe 2).

Le terrain d'implantation de ses installations est localisé au sein de la zone d'activités du Capiscol, sur la commune de Villeneuve les Béziers (34), au nord ouest du centre-ville de la commune.



◆ Références cadastrales du site de MECANIC SUD INDUSTRIE

Les références cadastrales des parcelles occupées par la société MECANIC SUD INDUSTRIE sont les suivantes (voir annexe 2) :

- section : **AR**
- parcelles : **n°8 et 9**



◆ Classement au P.L.U. du terrain de MECANIC SUD INDUSTRIE

Le terrain sur lequel est implanté les installations de MECANIC SUD INDUSTRIE est situé au sein d'une zone à vocation industrielle et artisanale.

Selon le PLU de Villeneuve les Béziers, les installations classées pour la protection de l'environnement sont admises.



◆ Voisinage du site de MECANIC SUD INDUSTRIE

La zone du Capiscol comprend essentiellement des installations industrielles ou artisanales. Dans l'environnement de MECANIC SUD INDUSTRIE, on retiendra notamment les sociétés SMB FORMULATION, Entrepôt MINGUEZ et GAZECHIM, faisant l'objet d'un Plan de Protection des Risques Technologiques (PPRT).

Le voisinage immédiat est constitué principalement de sociétés industrielles.

Les plus proches habitations se trouvent à 530 m au sud du site de MSI, de l'autre côté de l'autoroute A9. D'autres habitations sont implantées à environ 700 mètres au nord-est du site.

La plus proche habitation est située à environ 530 m au sud du site de MECANIC SUD INDUSTRIE, à l'intérieur de la zone industrielle.

Six E.R.P. (Etablissements Recevant du Public) sont localisés dans la zone. Il s'agit de magasins, bureaux, établissement d'enseignement, salle d'exposition et un établissement de Plein Air (Stade de la Méditerranée).

L'Etude d'Impact aborde les points suivants :

- * l'impact visuel,
- * l'impact sur la faune et la flore,
- * l'impact sur l'environnement eau et sol,
- * l'impact sur l'environnement air,
- * les émissions de bruit,
- * les déchets,
- * le trafic routier,
- * l'impact sur la santé,
- * l'utilisation rationnelle de l'énergie,
- * les effets sur le climat,
- * les conditions de remise en état du site.

Pour chacun de ces points, il est présenté :

- * la situation et les impacts induits,
- * les mesures prises et à prévoir pour limiter ou supprimer les nuisances.



I – RESUME NON TECHNIQUE

Page : 30
VERSION 1
Date : Septembre 2016



◆ Impact visuel

L'activité de Quench Polish Quench (QPQ) est localisée dans un atelier dédié d'environ 150 m², situé au sein du site de MECANIC SUD INDUSTRIE.

L'ensemble des activités projetées du site de MECANIC SUD INDUSTRIE sera rassemblé sur un site déjà existant.

La cuve de phosphatation, la cabine de peinture ainsi que les postes de soudure seront implantés dans l'atelier de stockage des produits finis. Les installations occuperont une surface de 470 m².

D'un point de vue extérieur, les installations qui font l'objet de la présente autorisation n'ont aucun impact visuel, du fait qu'elles sont et seront situées au sein d'un bâtiment industriel existant.

Le site de MECANIC SUD INDUSTRIE s'intègre dans l'environnement de la zone (activités industrielles).



◆ Impact sur la faune et la flore

Le site de MECANIC SUD INDUSTRIE est situé dans une zone prévue à cet effet, essentiellement occupée par des activités industrielles.

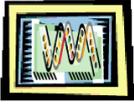
Les installations futures de MECANIC SUD INDUSTRIE n'apparaissent donc pas comme un élément perturbateur de niches écologiques ou de passages d'espèces notables, compte tenu de l'absence d'intérêt écologique particulier de la zone d'activités.

Les activités n'auront pas d'impact significatif particulier sur les zones d'intérêt présentant un intérêt écologique (ZNIEFF, ZICO, zones Natura 2000, sites classés) présentes à proximité du site.



I – RESUME NON TECHNIQUE

Page : 31
VERSION 1
Date : Septembre 2016



◆ Impact sur l'eau et le sol

L'alimentation en eau du site de MECANIC SUD INDUSTRIE est assurée par le réseau eau potable de la Communauté d'Agglomération de Béziers Méditerranée (CABM).

Aucun prélèvement direct dans les eaux souterraines ou superficielles n'est assuré individuellement par MECANIC SUD INDUSTRIE.

L'alimentation en eau potable des installations projetées sera assurée par le réseau existant du site.

La chaîne de traitement Quench Polish Quench (QPQ) est alimentée en eau potable par le réseau communal. La quantité d'eau annuelle consommée est de 4810 m³/an.

Les installations de l'activité QPQ ne seront pas à l'origine de rejets d'eau.

Le volume d'eau potable consommé par les nouvelles installations sera de l'ordre de 60 m³ par an. Les installations projetées ne seront pas à l'origine de rejets d'eau.

Les eaux issues des installations industrielles sont recueillies et traitées comme des déchets.

Les eaux usées sanitaires sont évacuées vers le réseau d'assainissement communal en limite Sud du site puis acheminées vers la station d'épuration de Béziers.

Ainsi, il n'y aura aucun rejet direct d'eaux de procédés industriels.

Les eaux pluviales du site sont canalisées et dirigées directement vers le réseau d'eaux pluviales communal, situé en limite Sud du site (impasse des Calandres).



◆ Impact sur l'environnement air

Les installations de traitement de surface de MECANIC SUD INSUTRIE sont à l'origine de rejets atmosphériques, identifiés et si besoin traités.

La chaîne de traitement thermique par bains de sels (QPQ) est à l'origine de rejets atmosphériques. L'installation est reliée à plusieurs aspirations (latérales et axiales), les gaz captés sont traités par un laveur d'air. Les rejets atmosphériques résiduels sont émis via une cheminée.

Les rejets atmosphériques liés aux installations projetées proviendront de la cabine de peinture, de la cuve de phosphatation, de l'étuve ainsi que des postes de soudure.

La chaîne de traitement QPQ est reliée à une cheminée assurant un rejet canalisé favorable à une **bonne dispersion des polluants**.

La cabine de peinture, l'étuve de séchage la cuve de phosphatation seront équipées d'une **cheminée**, assurant un rejet canalisé favorable à une **bonne dispersion des polluants**.

Par conséquent, les installations projetées **n'auront pas d'impact significatif sur la pollution de l'air et sur la santé publique**. Elles ne seront également pas la source d'odeurs gênantes pour la commodité du voisinage.

L'impact sur la santé des populations des rejets de polluants est traité dans l'un des paragraphes suivants.



◆ Emissions de bruit

Le site de MECANIC SUD INDUSTRIE est à l'origine de nuisances sonores, dues notamment aux utilités et aux installations de traitement mécanique des métaux.

L'activité QPQ est l'origine de nuisances sonores, dues à la présence du laveur d'air en extérieur.

Les installations projetées participeront au niveau sonore ambiant mais ne seront cependant pas à l'origine d'une émergence significative compte-tenu des émissions de bruits résiduelles générées par la circulation routière de l'ensemble de la zone industrielle et de la localisation de l'habitation la plus proche.

Il est à noter que l'ensemble des équipements sera implanté à l'intérieur de bâtiments, limitant ainsi les émissions sonores.

Des mesures de niveaux sonores seront réalisées à la mise en service des installations.

Au regard des mesures prévues et de la localisation de l'habitation la plus proche, l'impact sonore des installations de MECANIC SUD INDUSTRIE **devrait être limité**.



◆ Déchets

Les déchets générés par MECANIC SUD INDUSTRIE sont triés et éliminés dans des filières adaptées.

A ce titre, le site tient à jour un registre déchets et conserve les bordereaux de suivi de déchets associés.

Les déchets liés à l'activité QPQ sont des résidus de sels de carbonituration, les eaux de renouvellement des bains et les eaux issues du laveur d'air.

Les déchets qui seront générés par les installations projetées seront essentiellement des pots de peinture, des résidus aqueux et des emballages.

Au même titre que pour les installations existantes, ces déchets seront triés et dirigés vers les filières de traitement et/ou d'élimination adaptées.

En raison de leur nature, leur quantité et la maîtrise de leur gestion sur le site, les déchets qui seront générés par les activités de MECANIC SUD INDUSTRIE n'auront pas d'effet notable sur l'hygiène et la santé publique.



◆ Trafic routier

Le trafic routier lié au fonctionnement du site de MECANIC SUD INDUSTRIE est essentiellement dû au personnel (environ 110 véhicules par jour), auquel s'ajoutent la réception des matières premières et l'expédition des produits finis (au maximum 20 camions par jour).

Les installations de QPQ ainsi que les installations projetées ne généreront pas de trafic supplémentaire par rapport à la situation autorisée.

Il est à noter que les installations projetées, rapatriées du site de MECANIC SUD AFTERMARKET, génèrent du trafic de personnel et de camions, Ce flux sera intégré dans le flux de MECANIC SUD INDUSTRIE.

En comparaison avec le trafic de l'avenue Viguié, le trafic projeté des installations de MECANIC SUD INDUSTRIE représente environ 1 % du trafic total comptabilisé sur cette route.

L'impact des installations de MECANIC SUD INDUSTRIE sur le trafic routier avoisinant est donc limité.



◆ Impact sur la santé

Il s'agit dans ce paragraphe de déterminer l'impact du site sur la santé des populations dans le cas du fonctionnement normal des installations, et non dans le cas d'événements accidentels. Les impacts potentiels liés à d'éventuels accidents (incendie, ...) sont étudiés au chapitre « Etude des dangers ».

Les agents **potentiellement** dangereux mis en œuvre par les installations de MECANIC SUD INDUSTRIE seront les émissions dans l'air (gaz issus des cabines à peinture, de la cuve de phosphatation et de l'activité QPQ) et le bruit.



◆ Utilisation rationnelle de l'énergie

Le site de MECANIC SUD INDUSTRIE est alimenté uniquement par l'énergie électrique (consommation annuelle de 2 100 MWh/an).

La consommation électrique des installations projetées s'élèveront à environ 430 MWh/an (chiffre de consommation de MSA de 2015), soit environ 20 % d'augmentation.



◆ Effets sur le climat

Le bilan scientifique dressé aujourd'hui conclut à l'existence d'une quantité croissante d'indices témoignant d'un réchauffement du climat.

Or les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) par les activités humaines, et l'augmentation de leur concentration dans l'atmosphère contribueraient à ces modifications climatiques.

Une estimation approximative des émissions de GES par les installations autorisées de MECANIC SUD INDUSTRIE a été réalisée, et est évaluée à près de 244 tonnes d'équivalents CO₂ par an, soit l'équivalent de l'émission de 24 habitants.



◆ Remise en état du site après exploitation (le cas échéant)

Les principales dispositions de remise en état du site en cas de cessation d'activité sont les suivantes :

- mémoire sur l'état (avec plan à jour des terrains),
- élimination des déchets résultants,

et seront conformes à l'article R.512-74 du Code de l'Environnement.



I.3 DANGERS DU SITE



L'étude de dangers s'articule autour des thèmes principaux suivants :

- Identification, caractérisation et réduction des potentiels de dangers,
- Accidentologie et retour d'expérience,
- Scénarios d'accidents et conséquences,
- Analyse détaillée des risques et mesures de prévention,
- Moyens de lutte contre un éventuel sinistre.



◆ Identification, caractérisation et réduction des potentiels de dangers

L'activité de Quench Polish Quench est à l'origine d'un risque incendie, notamment dû au type de produits employés.

Les produits liquides qui seront utilisés pour le fonctionnement de la cabine de peinture présentent principalement des risques d'inflammabilité, de dangerosité pour l'environnement et des risques pour la santé de l'homme.

Les produits utilisés pour le fonctionnement de la cuve de phosphatation sont classés dangereux pour l'environnement et présentent des risques pour la santé de l'homme.

L'incendie des produits inflammables ainsi que l'épandage de polluants liquides, sont les accidents potentiels qui pourront entraîner des effets sur l'environnement, associés aux activités projetées et à l'activité QPQ de MECANIC SUD INDUSTRIE.



◆ Accidentologie et retour d'expérience

L'étude des accidents passés sur des installations similaires a révélé les risques suivants :

- l'incendie de stockages de solvants et de peinture,
- l'épandage de la cuve de phosphatation.



I – RESUME NON TECHNIQUE

Page : 36
VERSION 1
Date : Septembre 2016



◆ Phénomènes dangereux et zones d'effets des accidents potentiels

L'étude de dangers s'est appuyée sur des **documents méthodologiques de référence**, notamment ceux publiés par le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie et l'INERIS.

Un événement redouté qui pourra potentiellement se présenter sur le site a été défini et étudié. Le phénomène dangereux qui leur est associé a été quantifié.

Ainsi, une modélisation a été réalisée afin d'apprécier :

- les zones d'effets de ces scénarios (effets thermiques),
- la cinétique d'apparition et de développement de ces scénarios.

L'étude de dangers a montré **qu'un seul phénomène dangereux associé aux installations soumises à autorisation engendrerait des effets thermiques létaux significatifs (8 kW/m²).**

Aucun effet domino à l'intérieur et à l'extérieur des limites de l'établissement n'est à craindre.

Pour ce phénomène, **aucune zone de létalité** ne sera potentiellement générée hors de l'emprise du site.

Les eaux d'extinction d'un potentiel incendie sont susceptibles de générer une pollution des eaux et du sol en cas d'épandage.

MECANIC SUD INDUSTRIE assurera le confinement des eaux d'extinction d'un incendie, afin que celles-ci soient récupérées ou traitées afin de prévenir toute pollution des eaux ou du sol.



Analyse des risques et mesures de prévention/protection

- Mesures générales

Différentes mesures d'ordre général contribuent à limiter les risques sur le site. On retiendra en particulier les mesures de maîtrise des sources d'ignition (établissement de permis de feu, interdiction de fumer...), l'entretien et la maintenance préventive des installations, des engins de manutention et des équipements.

Le site sera surveillé par les opérateurs présents sur le site en continu (postés en 3 x 8).

En outre, le site est entièrement clôturé, et son accès sera réglementé.

- Mesures spécifiques

Pour les produits liquides, l'accent est porté sur la rétention des stockages.

Les produits inflammables mis en œuvre sur le site sont stockés dans des armoires anti-feu ou des locaux dédiés et isolés des sources d'ignition.

Les zones à risque d'explosion sont identifiées et des mesures de protection sont mises en places. Ce zonage sera mis à jour avec les nouvelles installations.



- ◆ Moyens de lutte contre un éventuel sinistre

Le site est muni d'extincteurs en nombre suffisant afin de maîtriser un départ d'incendie.

Les plannings des opérateurs sont réalisés de façon à ce qu'une équipe de première intervention soit toujours présente sur le site.

Le centre de secours le plus proche est le Centre de Secours de Villeneuve les Béziers (Groupement Ouest SDIS 34), situé à moins de 250 m du site.

Trois poteaux d'incendie existant sont situés à moins de 200 m du site de MECANIC SUD INDSTRUE.